

Informations de base	
2021/2531(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Secteur des fruits et légumes et le secteur vitivinicole: mesures temporaires exceptionnelles dérogeant au règlement (UE) n° 1308/2013 en vue de remédier aux perturbations du marché provoquées par la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place à cet égard (modifiant le règlement délégué (UE) 2020/592) Complétant 2011/0281(COD) Subject 3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 3.10.06.01 Fruits, agrumes 3.10.06.02 Légumes 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées	

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B9-0157/2021	26/02/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0064/2021	09/03/2021	
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2021)00368		28/01/2021	